

Communiqué de presse

«quarte» – le premier système de gestion de la qualité axé sur les processus pour les écoles de musique.

Un label de qualité pour les écoles de musique en Suisse

Bâle, le 17 mars 2009 – Présenté la semaine passée, le label quarte marque une nouvelle ère en matière de gestion de la qualité pour les écoles de musique. Ce système spécialement conçu pour les écoles de musique a été développé par l'Association suisse des écoles de musique (ASEM), en collaboration avec l'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS). Divisé en trois modules, il peut s'adapter à toutes les écoles de musique, quelle que soit leur grandeur, et est appelé à devenir la norme dans la branche.

L'Association suisse des écoles de musique regroupe 400 écoles membres avec 12'500 enseignants et 250'000 élèves. Ces instituts de formation génèrent un chiffre d'affaires de 700 millions de francs par année et enregistrent un taux de croissance de 5 à 7 pour cent. Dans les organisations de cette grandeur, les méthodes de gestion de la qualité se sont imposées depuis longtemps. Mais elles étaient encore peu connues jusqu'ici des écoles de musique. C'est pourquoi leur association faîtière a évalué différents systèmes de gestion de la qualité. Comme aucun ne correspondait aux besoins spécifiques d'une école de musique, l'ASEM a décidé de concevoir son propre modèle.

Une solution taillée su mesure

C'est ainsi que l'ASEM, en collaboration avec SQS, a développé un label à trois niveaux constitué d'un module d'entrée, d'un module de développement et d'un module professionnel, ce dernier correspondant à la norme ISO complète. Le label **quarte** définit et décrit les procédures appliquées dans les domaines de la direction, du soutien et des prestations. Les processus tels qu'ils ont été précisés sont régulièrement réexaminés (audit) afin de pouvoir être améliorés et adaptés en permanence. Tous les trois ans, une recertification donne à l'école un profil clairement identifiable, ce qui lui permet de gagner en transparence vis-à-vis des autorités, des élèves, des parents et des professeurs et de fournir une base de décision aux autorités (subventions). Les trois modules sont testés jusqu'à la fin de l'année dans quatre écoles pilotes. Puis le système sera appliqué à grande échelle dans le paysage des écoles de musique.

Une nécessité actuelle

Comme le souligne Hector Herzig, président de l'ASEM, le label **quarte** est aussi un signal lancé par l'Association suisse des écoles de musique en matière de politique de l'éducation: « Si nous voulons accorder à ce patrimoine culturel qu'est la musique la même importance qu'aux autres disciplines scolaires, comme le demande l'initiative 'jeunesse+musique' déposée en novembre dernier, les organisations des écoles doivent aussi évoluer ».

En cas de questions au sujet de **quarte**:

Secrétariat ASEM, Marktgasse 5 - 4051 Bâle - téléphone 061 260 20 70
fax 061 906 99 01 - e-mail: info@musikschule.ch, www.musikschule.ch